

Conférence C13 - CNCC**CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET PILOTAGE OPÉRATIONNEL ET STRATÉGIQUE***Le rôle central du commissaire aux comptes*

Tout le monde connaît le rôle premier du Commissaire aux comptes lié à la certification des comptes annuels d'une entité. "Nous certifions que les comptes sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé".

Mais savez-vous que l'appréciation de la cartographie des risques et la bonne maîtrise des risques identifiés sont au coeur de la démarche d'audit des commissaires aux comptes ?

La fiabilité des flux financiers comme des flux non financiers est directement liée à la qualité de l'organisation administrative, comptable, Rh et de l'activité des organisations concernées. Un audit des comptes annuels commence donc par une analyse des risques et l'appréciation de la qualité du traitement de l'information financière, sa traçabilité, l'existence de séparation des fonctions entre payeurs et comptables par exemple, pour limiter les risques de fraude, etc.

Ce n'est que lorsque l'on est certain de la fiabilité du traitement des données comptabilisées que l'on peut étudier la justesse de leur comptabilisation et de leur bonne valorisation.

La cartographie des risques et les processus de contrôles internes qui en découlent sont de bons outils au service des enjeux stratégiques des associations et fondations.

Le Commissaire aux comptes est un interlocuteur de choix sur ces sujets pour les dirigeants associatifs. Nous aurons au cours de ce forum l'opportunité de détailler ce sujet plus en profondeur.

MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

de 14h à 15h30